

Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
DETEC
Palais fédéral Nord
CH-3003 Berne

Genève, le 12 août 2025

Par courriel à :

finanzierung@bav.admin.ch

Révision totale de la loi fédérale sur le transport de marchandises ; Mise en œuvre au niveau des ordonnances

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 30 avril 2025, votre département a lancé une consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur le transport de marchandises. Cette révision fait suite à l'adoption, le 21 mars 2025, par le Parlement, de la nouvelle loi sur le transport de marchandises, laquelle vise notamment à introduire de nouveaux instruments de promotion du fret ferroviaire.

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) soutient pleinement les modifications proposées dans l'ordonnance, qui permettront de développer significativement le transport de marchandises par le rail. Actuellement, un peu plus de 70 % des déplacements effectués par des camions et des voitures de livraison se font sur les routes nationales, selon les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral des routes. Cette situation rend l'approvisionnement du pays dépendant du réseau routier, exposant ainsi l'économie à des risques en cas de perturbation.

Par ailleurs, le nombre d'heures de congestion a augmenté de 13,9 % entre 2023 et 2024, ce qui accroît les pertes de temps subies par les entreprises en raison des embouteillages. Le réseau routier ayant atteint ses limites de capacité, la CCIG soutient les investissements prévus dans le fret ferroviaire. Ces derniers encourageront les entreprises à recourir davantage au rail, favoriseront le transfert modal et contribueront au désengorgement du réseau routier.

La CCIG salue notamment le soutien financier de 260 millions de francs décidé en faveur du *transport par wagons complets isolés* (TWCI), pour une période limitée à huit ans, afin de permettre à ce mode de transport de parvenir à l'autofinancement à l'issue

de cette phase transitoire. Le TWCI joue un rôle logistique important et offre une plus grande souplesse aux petites et moyennes entreprises pour le transport de marchandises par le rail. Toutefois, sous sa forme actuelle, le TWCI n'est pas économiquement viable, ce qui justifie ce soutien.

Dans un contexte de tensions budgétaires, la CCIG félicite également la volonté du Conseil fédéral de compenser les dépenses prévues en recourant aux recettes issues de *la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations* (RPLP), évitant ainsi toute charge supplémentaire pour le budget de la Confédération.


En conclusion, la CCIG estime que les mesures envisagées par le Conseil fédéral sont nécessaires pour encourager et renforcer le transport de marchandises en Suisse.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces éléments, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Vincent Subilia
Directeur général



Mohamed Atiek
Directeur Département promotion
et soutien à l'économie

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre économiques. La CCIG compte plus de 2 600 entreprises membres.